

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0027957

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5230 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : A 75943
 Nom & Prénom : SAADOUNI Jaber
 Date de naissance : 01-01-1953
 Adresse : Rue n°5, n°36, Res. ATTADAMOUNE
EL AULFA casablanca
 Tél. : 0675 2636 63 Total des frais engagés : 1174,40 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr CHRAIBI
AbdelKrim.

Date de consultation : 28/08/2013

Nom et prénom du malade : EL RASSOULI Mina Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Aff. ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20/09/2013
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

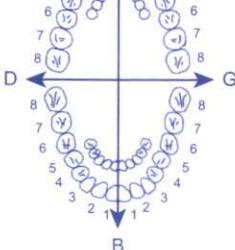
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSPY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelonnements
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



M U P R A S

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS

0553738

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : SADDOUNI Jaber (RAM)

Matricule : 5230 Fonction : retraite Poste :

Adresse : Rues n°36, ATTADAMOUNE, El oulla

Tél. : 06.75.26.36.63 Signature Adhérent : Jaber

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : Dr. RASSOULI el mandouzi

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Mme Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Op

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances Non

Montant engagé = 1174,40 Dh

A Casablanca, le / /
28 AOUT 2023

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin
Dr. CHRAIBI ABDELLAH
OTORHINO LARYNGOLOGUE
319, Rue Moulay Ismaïl Maani - Casablanca
Tél: 0522 2626 / 0661 31 20 30

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 AOUT 2023	Kto		300 600 900	دكتور شرابي Dr. CHRAIBI Abdelkarim OTURHINOLAKYNGOLOGUE 219,Rue Mostapha ElMaani - Casablanca Tél:0522 29 44 29 / 0661 31 20 30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGUIB Dr. N. Naguib Madaia 334, Bd du Général Daouara Oultra - Casablanca Tunisie - 20220	28/08/2023	276,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdellatif Chraibi

Diplôme de la Faculté de Médecine de LYON
Ex- Attaché des Hopitaux de LYON
Ex-Officier des Polycliniques C.N.S.S.
Spécialiste des Maladies et Chirurgie

Nez - Gorge - Oreilles - Cou - Face

319, Rue Mostapha El Maâni - Casablanca
(Angle Rue d'Agadir et Mostapha El Maâni)
Tél. : 022.29.44.29 / 022.22.46.07 - Patente N°34202367

Nom : El RASSOUL et SADOUKI

Prénom : M'hamed

Age :

SIGNES CLINIQUES :

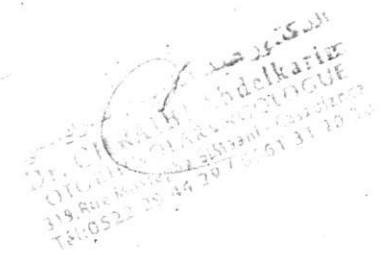
Hypo Az Balaf

DIAGNOSTIC :

8/9 Balaf

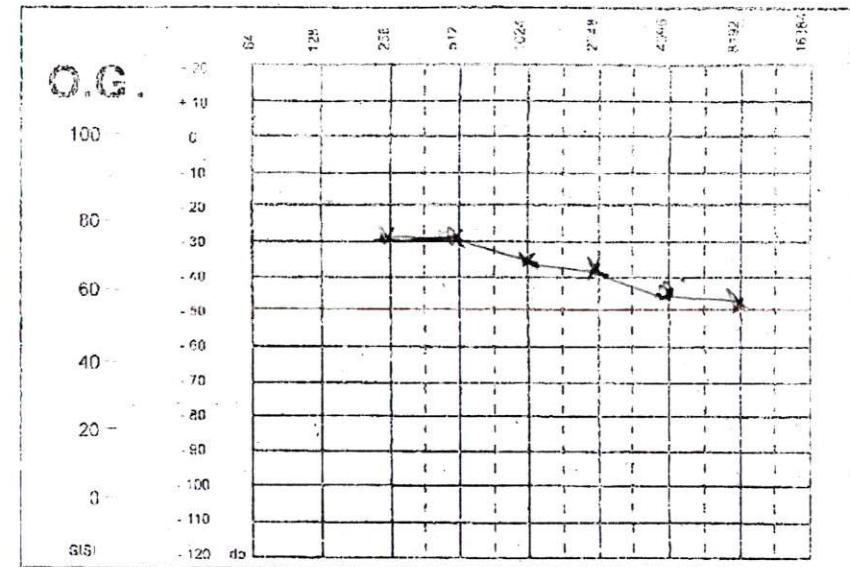
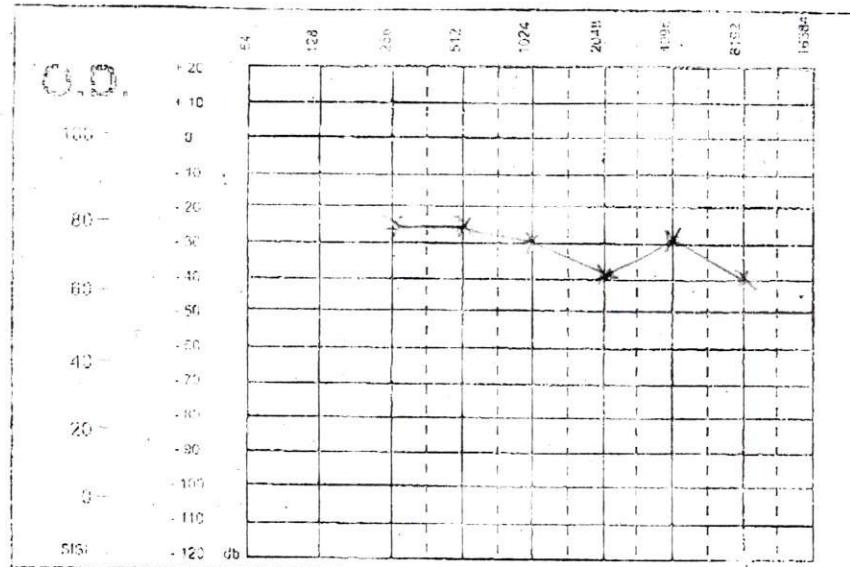
à flaque

AI



AUDIOGRAMME N° DU

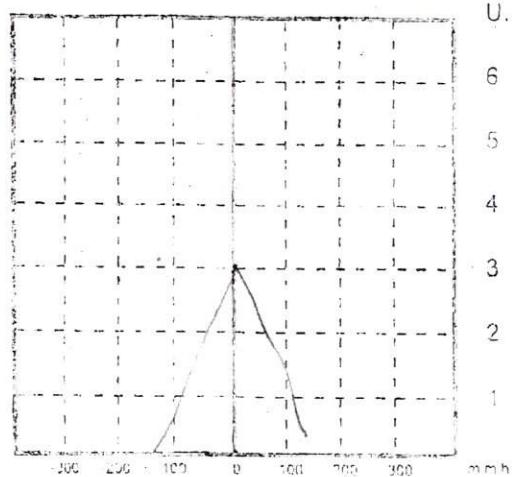
CO ROUGE
CA BLEU



WEBER

250 500 1000 2000 4000 H.Z.

TYMPANOGRAMME O.D.

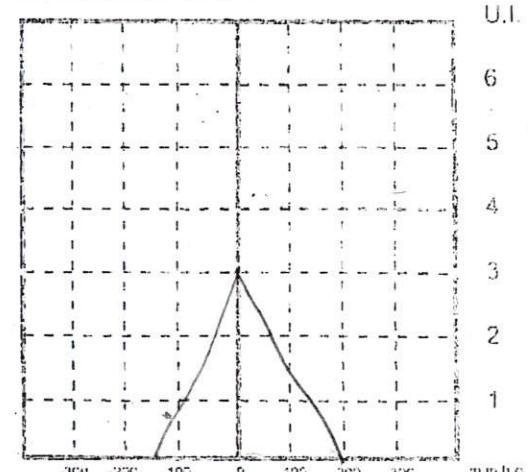


O.D.

--	--	--	--	--

O.G.

TYMPANOGRAMME O.G.



CABINET MÉDICAL DE GROUPE : DERMATO - ORL

Dr. Chraibi Abdelkarim

SPECIALISTE EN
OTORHINOLARYNGOLOGIE
ET CHIRURGIE CERVICO - FACIALE

Diplômé de la Faculté de
Médecine de Lyon
Ex. attaché des Hôpitaux de Lyon
Ex. ORL des Polycliniques de la C.N.S.S

Tél. : C : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
GSM : 06.61.31.20.30

Sur Rendez-Vous



الدكتور شرايبى عبدالكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة
الأنف - الأنف - الحنجرة - العنق

خريج سابق كلية بمستشفيات ليون
طبيب سابق بمصحات الضمان الاجتماعي

الهاتف : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
المتنقل : GSM : 06.61.31.20.30

بالموعد

Casablanca, le :
28 Aout 2023 الدار البيضاء، في

compte rendu et note d'honoraires

Nom - prénom : El RHA SSOULI of fADOUKI

Cotation : K30

Nature d'examen : *Angine*

Compte rendu :

Séchite nasale

Honoraires : 600 Dh

الدكتور عبد الكاظم شرايبى
Dr. CHRAIBI Abdelkarim
OTORHINOLARYNGOLOGUE
319, Rue Mustapha El Maâni - Casablanca
Tél: 0522 29 44 29 / 0661 31 20 30

319، زنقة مصطفى المعاني (زاوية زنقة أڭادير) - الدار البيضاء
319, Rue Mustapha El Maâni (Angle Rue d'Agadir), Casablanca

CABINET MÉDICAL DE GROUPE : DERMATO - ORL

Dr. Chraibi Abdelkarim

SPECIALISTE EN
OTORHINOLARYNGOLOGIE
ET CHIRURGIE CERVICO -FACIALE



Diplômé de la Faculté de
Médecine de Lyon
Ex. attaché des Hôpitaux de Lyon
Ex. ORL des Polycliniques de la C.N.S.S.

Tél. : C : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
GSM : 06.61.31.20.30

Sur Rendez-Vous

الدكتور شرايبى عبدالكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة
الأنف - الأذن - الحنجرة - العنق

خريج سابق كلية بمستشفيات ليون
طبيب سابق بمصحات الضمان الاجتماعي

الهاتف : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
المتنقل : GSM : 06.61.31.20.30

بالموعد

Casablanca, le : 28 AOUT 2023 الدار البيضاء، في

el RHASSOULI et SIDI DOUAR
Minea

A fait appelle à M. el
Bakr

الدكتور عبد الله شرايبى
Dr. CHRAIBI Abdelkarim
OTORHINOLARYNGOLOGUE
319, Rue Mostapha El Maâni - Casablanca
Tél: 05 22 29 44 29 / 06 61 31 20 30

319، زنقة مصطفى المعاني (زاوية زنقة أڭادير) - الدار البيضاء
319, Rue Mostapha El Maâni (Angle Rue d'Agadir), Casablanca

CABINET MÉDICAL DE GROUPE : DERMATO - ORL

Dr. Chraibi Abdelkarim

SPECIALISTE EN
OTORHINOLARYNGOLOGIE
ET CHIRURGIE CERVICO -FACIALE



Diplômé de la Faculté de
Médecine de Lyon
Ex. attaché des Hôpitaux de Lyon
Ex. ORL des Polycliniques de la C.N.S.S.

Tél. : C : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
GSM : 06.61.31.20.30

Sur Rendez-Vous

الدكتور شرايبى عبدالكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة
الأنف - الأذن - الحنجرة - العنق

خريج سابق كلية بمستشفيات ليون
طبيب سابق بمصالح الضمان الاجتماعي

الهاتف ع: 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
المتنقل : GSM : 06.61.31.20.30

بالموعد

Casablanca, le الدار البيضاء، في

28 Aout 2023

el RHA ssach d' Agadir
mme

Nostal 3r 60,
274,40 (2x137,20) (AS)

137,20

137,20

الدكتور عبد الكريم شرايبى
Dr. CHRAIBI Abdelkarim
OTORHINOLARYNGOLOGUE
319, Rue Mustapha El Maâni - Casablanca
Tél: 0522 29 44 29 / 0661 31 20 30

PHARMACIE NAGUIB
334, Bd D'Agadir
Oulfa - Casablanca
Tél: 05 20 00 25 95
DR Naguib Nguib
Casablanca

319، زنقة مصطفى المعاني (زاوية زنقة أڭادير) - الدار البيضاء
319, Rue Mustapha El Maâni (Angle Rue d'Agadir), Casablanca